

AFFLELOU
Société par actions simplifiée au capital de 135.541.020,10 euros
Siège social : Tour Trinity – 1 bis, Esplanade de la Défense – 92400 Courbevoie
751 095 712 RCS Nanterre

**EXTRAIT DE L'ACTE UNANIME DES ASSOCIES SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025
TROISIEME DECISION DES ASSOCIES**

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025

Les associés, après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de son exercice clos le 31 juillet 2025 et (ii) du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 juillet 2025, constatant que le résultat comptable de l'exercice fait ressortir un bénéfice de **16.450.589** euros, décident de l'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice	16.450.589 €
A la réserve légale 5% du bénéfice (arrondi).....	823.000 €
Sur le solde	15.627.589 €
A titre de dividende aux actions de catégorie ADP F	1.000.000 €
Le solde	14.267.589 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau de	64.092.830 €
Formant un résultat distribuable de	78.720.419 €
A titre de dividende aux actions ayant droit à dividendes.....	6.000.000 €
Le solde en totalité en « autres réserves ».....	72.720.419 €

Les associés prennent acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par action en Euros	Autres revenus distribués en Euros	
2023/2024	Aux titulaires d'actions de préférence de catégorie F : 1 €		
2022/2023	0,0205		
2021/2022	/		

Les associés prennent acte par ailleurs, en tant que de besoin, qu'il a été décidé et mis en paiement, au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2025, une distribution exceptionnelle en numéraire de 5.000 milliers d'euros en déduction du solde des bénéfices non distribués et de 78.234 milliers d'euros prélevé sur la prime d'émission, conformément aux décisions unanimes des associés du 16 juillet 2025.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

[...]

Certifié conforme par
Le Président
Monsieur Anthony Afflelou

Signé par :

F36EEE5C31644C4...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 1 Bis de la defense 92400 COURBEVOIE			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 5 1 0 9 5 7 1 2 0 0 0 4 6			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31 07 2025	N-1 31 07 2024			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	132 963	AG	132 963	0	
		Fonds commercial (1) AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	48 426	AU	47 868	557	7 479
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	435 794 481	CV	435 794 481	435 794 481	
		Créances rattachées à des participations BB	215 476 230	BC	215 476 230	203 476 230	
		Autres titres immobilisés BD		BE			
		Prêts BF	5 500	BG	5 500	4 600	
		Autres immobilisations financières* BH	23 606 268	BI	23 606 268	23 606 268	
TOTAL (II) BJ			675 063 870	BK	180 832	674 883 038	662 889 060
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		133 851	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 619 397	BY	1 619 397	1 489 804	
		Autres créances (3) BZ	159 088 226	CA	159 088 226	184 151 846	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	DIVERS	Valcurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		177 610 642	
		Disponibilités CF	209 175	CG	209 175	1 677 760	
		Charges constatées d'avance (3)* CH	194 395	CI	194 395	85 368	
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ		161 111 194	CK	161 111 194	365 149 274	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW	10 209 575		10 209 575	10 587 454		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		846 384 641	IA	180 832	846 203 809	1 038 625 790
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 135 541 020)	DA	135 541 020	134 185 164
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		78 234 653
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 542 000	885 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	64 092 830	1 966 074
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 450 589	73 139 611
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	7 062 936	7 062 936
		TOTAL (I)	DL	227 689 376
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	111 824	111 824
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	111 824	111 824
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	611 745 393	734 206 842
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 645 703	5 647 704
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 011 511	3 185 978
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	618 402 608	743 040 525
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	846 203 809	1 038 625 790
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 476 107	182 573 858
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU				Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	3 652 474	FH	756 735	FI	4 409 209
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 652 474	FK	756 735	FL	4 409 209
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	1 000	5 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	2 808 222	9 513 013	
	Autres produits (1) (11)			FQ	191 154	22 608	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	7 409 586	13 993 099
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	7 992 715	14 358 441
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	204 673	204 133
	Salaires et traitements*				FY	3 649 789	3 822 563
	Charges sociales (10)				FZ	2 377 892	1 828 114
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*			GA	3 193 023	5 257 197
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		25 175
	Autres charges (12)				GE	71 219	93 064
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	17 489 313	25 588 689
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(10 079 726)	(11 595 590)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	45 997 081	102 127 927
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 608 187	2 680 700
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	50 605 269	104 808 628	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	40 108 681	34 689 863
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	40 108 681	34 689 863	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	10 496 587	70 118 764	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	416 860	58 523 174	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	9 950	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 950	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 000 (9 950)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	446 704 454 012	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(16 464 433) (15 080 398)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	58 030 855 118 801 728	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	41 580 266 45 662 116	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	16 450 589 73 139 611	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	45 997 081 102 127 928	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	236 196 5 580 103	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 808 222 9 453 236	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	12 818	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Produit de cessions des immobilisations corporelles		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels 16 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	132 963	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport*					KY	84 195	KZ		LA	0	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	84 195	LO		LP	0	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	639 270 712	8V		8W	12 000 000		
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	23 610 868	IU		IV	6 500		
TOTAL IV						LQ	662 881 581	LR		LS	12 006 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	663 098 740	OH		OJ	12 006 500
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		3		4					
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	0	LW	132 963	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
		Inst. gales., agenets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP	35 769	MQ	48 426	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IV		NG	35 769	NH	48 426	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
Autres participations				IO	0	OX	0	OY	651 270 712	OZ			
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	5 600	2F	23 611 768	2G			
TOTAL IV				I3	0	NJ	5 600	NK	674 882 481	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OK	41 369	OL	675 063 870	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31 07 2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU							Néant ☐ *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	132 963	PF		PG	0	PH
TOTAL I		RK	132 963	RM		RN	0	RO
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH	76 715	QI	6 922	QJ	35 769	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	TOTAL II	QU	76 715	QV	6 922	QW	35 769	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	209 679	OP	6 922	OQ	35 769	OR
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			N0	
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		10 587 454		2 808 222		Z9	3 186 100	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	7 062 936	TN	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	7 062 936	TS	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	66 749	4B	4C
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	45 075	5W	5X
	TOTAL II	5Z	111 824	TV	0
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B		TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 174 760	UB	0
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1/1

31/07/2025

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	215 476 230	UM	0	UN	215 476 230				
	Prêts (1) (2)	UP	5 500	UR	5 500	US					
	Autres immobilisations financières	UT	23 606 268	UV	0	UW	23 606 268				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 619 397		1 619 397						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 039		1 039						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 189		6 189						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 925 391		1 925 391					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	157 142 082		157 142 082						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 522		13 522						
	Charges constatées d'avance	VS	194 395		194 395						
	TOTALUX			VT	399 990 019	VU	160 907 519	VV	239 082 499		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	6 500					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	5 600						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	611 745 393		818 892		610 926 501				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 645 703		3 645 703						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 549 833		1 549 833						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	832 481		832 481						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	368 721		368 721						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	210 236		210 236						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	50 239		50 239						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX			VY	618 402 608	VZ	7 476 107		610 926 501			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	89 595 071	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	213 293 580	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/07/2025						
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	16 450 589					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 429				
		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	7 472			
		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
		WI	600 320				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
		WJ						Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			YI	4 481 330					
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL						
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme									
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*									
	- Plus-values nettes à court terme									
	- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU							
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW							
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3					
				TOTAL I	WR 21 604 142					
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU 504 855					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV 0					
		- imposées au taux de 0 %			WH 0					
		- imposées au taux de 19%			WP 0					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW					
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB					
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			Y6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A 260 000)					XA 25 740 000				
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY					
	Majoration d'amortissement*				XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5			
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB	Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD						
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH 47 190 618					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI 0					
				déficit (II moins I)	XJ 25 586 475					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN 0	XO 25 586 475					

Désignation

1/1

31/07/2025

Libellé

Montant

58 000

SAS AFFLELOU
751095712 IS1

31/07/2025

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	7 186
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	7 186
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	7 186
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
Participation	9K	582 883	9L	484 373	
Effort construction	9M	17 437	9N	20 482	
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	600 320	YO 504 855
			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AFFLELOU										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 966 074	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale ZB - Autres réserves ZD	3 657 000				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	73 139 611		Dividendes	ZE	6 000 000				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	1 355 854				
					Report à nouveau	ZG	64 092 830				
	TOTAL I	OF	75 105 685		TOTAL II	ZH	75 105 685				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	J7		YQ							
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance			YT	1 913 456	1 819 308					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété J8)	J8		XQ	85 643	66 402					
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU		17 863					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 665 817	6 796 697					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ES		ST	1 327 797	5 658 170					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	7 992 715	14 358 441					
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 095	1 357					
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	ZS		9Z	203 578	202 776					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	204 673	204 133					
	T.V.A.			YY	731 285	1 018 635					
DIVERS	Montant de la T.V.A. collectée			YZ	1 149 576	767 246					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			OB	3 890 205						
	Montant brut des salaires *			OS							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ZK	6 %	15 %					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	(20 924 944)	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	15 970 428	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1										
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 7 5 1 0 9 5 7 1 2 0 0 0 4 6										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS AFFLELOU**

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1 Vehicule 11062018	34 769			34 769	0
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1 16 000	16 000	16 000		0		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (9)		16 000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (10)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ^③	À 15 % ou 19 % ^④	^⑤	^⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AFFLELOU</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SAS AFFLELOU		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.08.2024		et clos le : 31.07.2025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	53.97	
Dont apprentis	YF	1	
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 409 209	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL I	OX	4 409 209	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	191 154	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 808 222	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 000 377	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 265	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	7 905 806	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	71 219	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	7 978 290	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(568 704)
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	(568 704)	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 409 209	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	55	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	405 869 785	
Période de référence	GY	0 1 / 0 8 / 2 0 2 4	
Date de cessation	HR	0 1 / 0 1 / 1 9 0 0	
GZ 3 1 / 0 7 / 2 0 2 5			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31072025

N° SIRET

7 5 1 0 9 5 7 1 2 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AFFLELOU

ADRESSE (voie)

1 Bis de la defense

CODE POSTAL

92400

VILLE

COURBEVOIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 283 081

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

13

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 539 054

Total des lignes P1 + P2

P5

15

Total des lignes P3 + P4

P6

3 822 135

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

AFFELOU PIKCO LIMITED

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

98.8

Nb de parts ou actions

250 731 113

Adresse :

N°

Voie

C/O AZTEC FINANCIAL LTD FORUM

Code Postal

P015

Commune

HAMPSHIRE

Pays

GB

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31072025

N° SIRET

7 5 1 0 9 5 7 1 2 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AFFLELOU

ADRESSE (voie)

1 Bis de la defense

CODE POSTAL

92400

VILLE

COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France)	488863358	% de détention	100
Adresse : N°	1 Bis	Voie	pl. DE LA DEFENSE
Code Postal	92400	Commune	COURBEVOIE
Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AFFLELOU

Société par actions simplifiée

Tour Trinity

1bis, esplanade de la Défense

92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2025

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie régionale de Versailles et du Centre

AFFLELOU

Société par actions simplifiée

Tour Trinity
1bis, esplanade de la Défense
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2025

A l'assemblée générale de la société AFFLELOU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par acte unanime des associés sous seing privé, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFFLELOU relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Participations et autres titres immobilisés » de la note « 4.1.3. Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations qui ont par nature un caractère incertain, et dont la réalisation est susceptible de différer parfois des données prévisionnelles utilisées, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 novembre 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

 *Benoit Pimont*

Sébastien HUET

Benoit PIMONT

ALAIN AFFLELOU

Opticien et Acousticien

2025

COMPTES ANNUELS

SAS AFFLELOU

EXERCICE CLOS LE 31/07/2025

I. BILAN AU 31/07/2025

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2025	Net 31/07/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	132 963	132 963		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immos. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	48 426	47 868	557	7 479
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	435 794 481		435 794 481	435 794 481
Créances rattachées à des participations	215 476 230		215 476 230	203 476 230
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 500		5 500	4 600
Autres immobilisations financières	23 606 268		23 606 268	23 606 268
ACTIF IMMOBILISE	675 063 870	180 832	674 883 038	662 889 060
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				133 851
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 619 397		1 619 397	1 489 804
Autres créances	159 088 226		159 088 226	184 151 846
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				177 610 642
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	209 175		209 175	1 677 760
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	194 395		194 395	85 368
ACTIF CIRCULANT	161 111 194		161 111 194	365 149 274
Frais d'émission d'emprunts à étaler	10 209 575		10 209 575	10 587 454
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	846 384 641	180 832	846 203 809	1 038 625 790

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 135 541 020)	135 541 020	134 185 164
Primes d'émission, de fusion, d'apport		78 234 653
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	4 542 000	885 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	64 092 830	1 966 074
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 450 589	73 139 611
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 062 936	7 062 936
CAPITAUX PROPRES	227 689 376	295 473 440
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	111 824	111 824
Provisions pour charges		
PROVISIONS	111 824	111 824
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	611 745 393	734 206 842
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 645 703	5 647 704
Dettes fiscales et sociales	3 011 511	3 185 978
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	618 402 608	743 040 525
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	846 203 809	1 038 625 790

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/07/2025

Rubriques	France	Exercice 2025 Exportation	Total	Exercice 2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 652 474	756 735	4 409 209	4 452 477
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 652 474	756 735	4 409 209	4 452 477
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 000	5 000
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 808 222	9 513 013
Autres produits			191 154	22 608
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 409 586	13 993 099
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			7 992 715	14 358 441
Impôts, taxes et versements assimilés			204 673	204 133
Salaires et traitements			3 649 789	3 822 563
Charges sociales			2 377 892	1 828 114
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 193 023	5 257 197
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				25 175
Autres charges			71 219	93 064
CHARGES D'EXPLOITATION			17 489 313	25 588 689
RESULTAT D'EXPLOITATION			-10 079 726	-11 595 590
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			50 605 269	104 808 628
Produits financiers de participations			45 997 081	102 127 927
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 608 187	2 680 700
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			40 108 681	34 689 863
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			40 108 681	34 689 863
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			10 496 587	70 118 764
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			416 860	58 523 174
PRODUITS EXCEPTIONNELS			16 000	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			16 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				9 950
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				9 950
RESULTAT EXCEPTIONNEL			16 000	-9 950
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			446 704	454 012
Impôts sur les bénéfices			-16 464 433	-15 080 398
TOTAL DES PRODUITS			58 030 855	118 801 728
TOTAL DES CHARGES			41 580 266	45 662 116
BENEFICE OU PERTE			16 450 589	73 139 611

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	7
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	8
2.1 . STRUCTURATION DE LA DETTE FINANCIERE.....	8
2.2 . VERSEMENTS DE DIVIDENDES.....	8
2.3 . ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES.....	9
3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
4.1. IMMOBILISATIONS.....	10
4.1.1. Immobilisations incorporelles	10
4.1.2. Immobilisations corporelles	10
4.1.3. Immobilisations financières.....	11
4.2. EVALUATION DES STOCKS	11
4.3. CREANCES.....	11
4.4. FRAIS D'EMISSIONS D'EMPRUNT	11
4.5. PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	11
4.6. PROVISIONS REGLEMENTEES	11
4.7. PROVISIONS POUR RISQUES.....	11
4.8. INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE.....	12
4.9. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	12
4.9.1. Changement de méthode d'évaluation	12
4.9.2. Changements de méthode de présentation.....	12
4.9.3. Opérations à long terme.....	12
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	13
5.1 . LIGNE DE CREDIT RENOUVELABLE DE 30 MILLIONS D'EUROS (RCF)	13
5.2 . NOTIFICATION CONTROLE FISCAL	13
5.3 . PROVISIONS REGLEMENTEES	13
5.4 . REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	13
5.3.1. Avantages à court terme.....	13
5.3.2. Avantages à long terme	13
5.5 . INTEGRATION FISCALE.....	14
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	15
6.1 . IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	15
6.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	15
6.1.2 Tableau des amortissements	16
6.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations	16
6.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	16
6.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	17
6.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	17
6.5. PRODUITS A RECEVOIR	18
6.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18
6.7. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES.....	18
7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	19
7.1. CAPITAUX PROPRES	19
6.1.4 Composition du capital social	19
6.1.5 Affectation des résultats de l'exercice 2024	19
7.2 ETAT DES PROVISIONS.....	20
7.2.3 Provisions pour risques	20
7.2.4 Provisions pour charges	20
7.2.5 Provision amortissements dérogatoires.....	20
7.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	21
7.4 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	21
7.5 CHARGES A PAYER.....	22
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	23
8.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	23
8.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23
8.3 RESULTAT FINANCIER	24
8.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL	25

8.5 IMPOT SUR LES BENEFICES	25	9.4 LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU PERIMETRE .	28
<i>8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les</i>		9.5 ENGAGEMENTS ENVERS LES ENTREPRISES LIEES	
<i>bénéfices lié à l'activité</i>	<i>25</i>	29	
<i>8.5.2 Incidence sur le résultat de</i>		9.6 ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	29
<i>l'application des dispositions fiscales ...</i>	<i>26</i>	<i>9.6.1 Engagements donnés</i>	<i>29</i>
9. INFORMATIONS DIVERSES.....	27	<i>9.6.2 Engagements reçus</i>	<i>29</i>
9.1 EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET		9.7. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	29
INTERIMAIRE	27	<i>9.7.1 Engagement en matière d'indemnité</i>	
9.2 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE.	27	<i>de départ à la retraite</i>	<i>29</i>
9.3 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	27	<i>9.7.2 Participation des salariés</i>	<i>29</i>

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La société AFFLELOU a une activité de holding. C'est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par AFFLELOU PIKCO LIMITED. Elle est la tête du groupe « AFFLELOU ».

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/08/2024 au 31/07/2025 soit une durée de 12 mois.

Les principaux chiffres clés sont :

- Chiffres d'affaires : 4 409 209 €
- Total du bilan : 846 203 809 €
- Résultat net comptable : 16 450 589 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société SAS AFFLELOU qui ont été établis et arrêtés par le président.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Structuration de la dette financière

Lors du refinancement complet du groupe en juillet 2024, il a été proposé aux investisseurs obligataires souhaitant participer au refinancement, de renoncer à la pénalité de remboursement anticipé (1% sur le montant de 460 000 milliers de dette senior). Une quote-part de 172 296 milliers d'euros de la dette existante n'a pas été remboursée. Cette quote-part a été définitivement remboursée sans pénalité, courant mai 2025.

Le débouclage s'est effectué moyennant les actifs financiers qui avaient été constitués en séquestre, composés de Bons du Trésor italiens pour un montant nominal de 173 906 milliers d'euros et de disponibilités pour 3 661 milliers d'euros.

Sur les états financiers de l'exercice, cette opération s'est traduite comme suit :

- L'encaissement par le Groupe des actifs financiers constitués en 2024 ayant généré un produit financier net de 2 052 milliers d'euros, résultant de l'écart entre l'achat en dessous du pair des Bons du Trésor italiens et leur remboursement à leur valeur nominale
- En contrepartie d'un décaissement de 179 619 milliers d'euros. Ce décaissement correspond à la valeur nominale de l'emprunt résiduel (172 296 milliers d'euros) et aux intérêts de l'exercice en cours jusqu'à l'extinction de la dette (7 322 milliers d'euros).
- De plus, le Groupe a perçu 2 551 milliers d'euros en produits d'intérêts liés aux placements en Bons du Trésor italiens.

Enfin, compte tenu de la progression des résultats et de la trésorerie au cours de l'exercice, le Groupe a émis en juillet 2025 de nouvelles obligations pour un montant nominal de 50 000 milliers d'euros, sous forme de High Yield Senior Secured Notes, identiques à celles émises en juillet 2024. La dette High Yield du groupe est portée à 610 000 milliers d'euros à l'issue de cette opération. Le niveau de levier financier (ratio de dette nette sur rentabilité d'exploitation) est à un niveau comparable à celui observé avant le refinancement de juillet 2024.

2.2. Versements de dividendes

Un dividende de 1 million d'euros a été distribué en décembre 2024 conformément à la décision unanime des associés en date du 9 décembre 2024.

De plus, conformément à l'AG du 16 juillet 2025, le Groupe a distribué au cours de l'exercice un dividende total de 83 234 milliers d'euros décomposé de la manière suivante :

- 5 000 milliers d'euros en déduction du solde des bénéfices non distribués
- 78 234 milliers d'euros prélevés sur la prime d'émission

2.3. Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale du 20 décembre 2023 a autorisé le président de la société à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions de catégorie ADP1 dans la limite de 3 127 819 actions dont 2 833 437 ont été attribuées. La période d'acquisition de ces actions gratuites est d'un an.

À l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites de catégorie ADP1, le 21 décembre 2024, 2 539 054 ont été effectivement émises sur les 2 833 437 actions gratuites attribuées au 20 décembre 2023. Cette opération a conduit à une augmentation du capital social de la société Afflelou par incorporation de réserves, pour un montant de 1 356 milliers d'euros.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 1er août 2025, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2025 sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis par la société. Ces éléments sont amortis sur une durée de 3 ans.

4.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 ans

4.1.3. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés :

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

La société déterminera la valeur réelle des titres selon le montant de l'actif net à la clôture de l'exercice, le niveau de rentabilité et la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement :

Non applicable

4.2. Evaluation des stocks

Non applicable.

4.3. Créances

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4.4. Frais d'émissions d'emprunt

La société a choisi d'étaler les frais d'émission d'emprunt. Ils sont comptabilisés en charges à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt. Lorsque l'emprunt est remboursé par anticipation, les frais liés sont alors enregistrés en charges pour leur valeur résiduelle.

4.5. Prime de remboursement des obligations

Non applicable.

4.6. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

4.7. Provisions pour risques

Les provisions pour litiges et les autres provisions pour charges figurant au bilan ont été estimées en fonction de l'hypothèse la plus probable de la sortie de ressources pour la société.

4.8. Indemnité départ à la retraite

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arcco et Agirc). Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont inscrits en engagements hors bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail
- Age de départ à la retraite :
 - o 65 ans pour la catégorie Cadres,
 - o 64 ans pour la catégorie Agents de maîtrise
 - o 64 ans pour la catégorie Ouvriers / Employés
- Mode de départ en retraite : Départ volontaire
- Taux de charges sociales patronales : taxation de 47.8 %
- Taux d'évolution des salaires : 3.8 % l'an
- Taux de turn-over : 4.1 %
- Taux d'actualisation : 3.6 % l'an

4.9. Dérogations aux principes généraux

4.9.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.9.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.9.3. Opérations à long terme

Non applicable.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros (RCF)

La dette High Yield de 610 millions d'euros est assortie d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de juillet 2024. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres détenus par la société AFFLELOU dans 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 Juillet 2025.

5.2. Notification contrôle fiscal

La société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR a été notifiée par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) le 3 février 2023, d'un avis de vérification de ses comptes portant sur les périodes du 1er août 2019 au 31 juillet 2022.

Par ailleurs, l'ensemble des avis de rectification n'a pas encore été transmis à la société mère, qui est à la tête du groupe fiscal intégré et demeure la seule entité redevable de l'impôt sur les sociétés.

La société a néanmoins constaté un produit d'impôt de 1 million d'euros, correspondant à la charge d'impôt enregistrée par la société fille. En parallèle, une charge complémentaire de 395 915 euros a été comptabilisée au titre de l'impôt sur les sociétés, dans l'attente de l'avis de notification de l'administration fiscale.

5.3. Provisions règlementées

Ce poste d'un montant de 7.063 milliers d'euros, correspond aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisition des titres de 3ABOD chez LSF2. Lors de la fusion, ils ont été constitués par imputation sur le report à nouveau conformément à la réglementation comptable en vigueur.

5.4. Rémunérations des dirigeants

5.3.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du conseil d'administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 1 383 milliers d'euros en 2025 et 1 502 milliers d'euros en 2024. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

5.3.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix-huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

5.5. Intégration fiscale

Pour l'exercice clos au 31 juillet 2025, le périmètre d'intégration fiscale se compose des sociétés suivantes :

- Afflelou
- 3AB Optique Développement (3ABOD)
- Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)
- 3AB Optique Expansion (3ABOE)
- L'Opticien Afflelou (LOA)
- Optical Finance (OF)
- Lion Seneca France Audio (LSFA)
- A PLUS (APLUS)
- Eric AFFLELOU (EA)

Impôts sur les sociétés et convention d'intégration fiscale :

Au 31 juillet 2025, la société a calculé l'impôt sur les sociétés selon la convention d'intégration fiscale qui prévoit que ses filiales constatent leur impôt comme si elles étaient imposées seules. La société conserve ainsi les économies générées par les déficits de ses filiales.

Le montant global du produit d'impôt sur les bénéfices provenant des filiales est de 20.945.763 €.

Le résultat d'ensemble bénéficiaire de l'exercice du groupe d'intégration fiscale s'élève à 15.970.428 € après imputation des déficits pour 16.970.428 €.

La charge d'impôts de l'intégration fiscales se compose comme suit :

- La charge d'impôt de l'intégration fiscale de l'exercice s'élève à 4.085.415 €.
- La charge d'impôt fiscale provenant du redressement s'élève à 395.915 €

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/07/2025
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	132 963				132 963
Total 1 Incorporelles	132 963				132 963
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	84 195			35 769	48 426
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	84 195			35 769	48 426
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Acomptes					
TOTAL	217 159			35 769	181 389

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

6.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/07/2025
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	132 963			132 963
Total 1	132 963			132 963
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	76 715	6 922	35 769	47 868
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	76 715	6 922	35 769	47 868
TOTAL	209 679	6 922	35 769	180 832

6.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [7.2. Etat des provisions](#).

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/07/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/07/2025	Provision	Valeur Nette au 31/07/2025
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	639 270 712	12 000 000		651 270 712		651 270 712
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	23 610 868	6 500	5 600	23 611 768		23 611 768
TOTAL	662 881 581	12 006 500	5 600	674 882 481		674 882 480

6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 399 990 019 € en valeur brute au 31/07/2025 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	239 087 999	5 500	239 082 499
Créances rattachées à des participations	215 476 230		215 476 230
Prêts	5 500	5 500	
Autres immobilisations financières	23 606 268		23 606 268
ACTIF CIRCULANT :	160 902 019	160 902 019	
Clients	1 619 397	1 619 397	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	1 039	1 039	
Organismes sociaux	6 189	6 189	
Etat : impôts et taxes diverses	1 925 391	1 925 391	
Groupe et associés	157 142 082	157 142 082	
Débiteurs divers	13 522	13 522	
Charges constatées d'avance	194 395	194 395	
TOTAL	399 990 019	160 907 519	239 082 499
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	6 500		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 600		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

6.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2025	Net 31/07/2024
Créances clients et comptes rattachés	1 619 397		1 619 397	1 489 804
Autres créances	159 088 226		159 088 226	184 151 846
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	160 707 623		160 707 623	185 641 650

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 7.2.](#)

6.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Intérêts courus à recevoir	7 721	200 000
Factures à établir clients divers	0	0
Facture à établir fournisseurs centrale	0	0
Avoirs à recevoir divers	13 523	48 000
Avoirs à recevoir Groupe	0	0
Produits à recevoir divers	0	97 493
TOTAL	21 244	345 493

6.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 194 395 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Charges d'exploitation	194 396	85 369
Charges financières		0
Charges exceptionnelles		
TOTAL	194 396	85 369

6.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Frais d'emprunts	10 209 575	10 587 454
TOTAL	10 209 575	10 587 454

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Capitaux propres

6.1.4 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominal
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursement ou annulation sur l'exercice	
Actions ordinaires	249 731 113			0,53
Actions préférentielles catégorie F	1 000 000			0,53
Actions préférentielles catégorie 1	3 091 022			0,53
TOTAL	253 822 135	0	0	

6.1.5 Affectation des résultats de l'exercice 2024

Les comptes de l'exercice 2024 ont fait apparaître un résultat de 73 139 611 €. Selon la décision unanime des associés en date du 9 décembre 2024 statuant sur lesdits comptes, le résultat a été affecté comme suit :

- À la réserve légale (5% du bénéfice) soit 3 657 000 €
- À titre de dividende aux actions de catégorie ADP F soit 1 000 000 €
- Le solde en totalité au compte de report à nouveau pour un montant de 68 482 611 €

Ce dernier présente après affectation un solde de 70 448 685 €.

Ce solde a par la suite été diminué comme suit :

- Augmentation de capital pour un montant de 1 355 855 €
- Acompte sur dividendes pour un montant de 5 000 000 €

Au 31/07/2025, le solde du poste de « report à nouveau » s'élève donc à 64 092 830 €.

7.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

7.2.3 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Reprises	Au 31/07/2025
Provisions pour litige prud'homal	66 749			66 749
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	66 749	0	0	66 749

7.2.4 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Reprises	Au 31/07/2025
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	45 075			45 075
TOTAL	45 075	0	0	45 075

7.2.5 Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Dotations	Reprises	Au 31/07/2025
Amortissements dérogatoires	7 062 936			7 062 936
TOTAL	7 062 937	0	0	7 062 937

7.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	611 745 393	818 892	610 926 501	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 645 703	3 645 703		
Personnel et comptes rattachés	1 549 833	1 549 833		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	832 481	832 481		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	368 721	368 721		
Taxe sur la valeur ajoutée	210 236	210 236		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	50 239	50 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	618 402 608	7 476 107	610 926 501	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	89 595 071			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	213 293 580			

7.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Fournisseurs Groupe	535 344	513 967
Fournisseurs France	155 054	758 754
Fournisseurs Etrangers	23 378	554 808
Fournisseurs factures non parvenues	2 931 927	3 820 176
Total	3 645 703	5 647 705

7.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 931 927	3 820 176
Dettes fiscales et sociales	2 177 445	2 534 691
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	508 333	1 910 842
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 617 705	8 265 709

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2025 UE + Export	Total	Exercice 2024 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	3 652 474	756 735	4 409 209	4 452 477
Chiffre d'affaires	3 652 474	756 735	4 409 209	4 452 477
%	82 %	17 %	100 %	

8.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2025	Au 31/07/2024
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	192 155	27 608
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges (1)	2 808 222	9 513 013
TOTAL	3 000 377	9 540 621

(1) Ce poste se compose essentiellement des frais de refinancement Théia inscrits à l'actif.

8.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 10 496 587 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	50 605 269	104 808 628
Produits financiers de participations	45 997 081	102 127 927
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 608 187	2 680 700
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	40 108 681	34 689 863
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	40 108 681	34 689 863
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	10 496 587	70 118 764

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	26 000 000
- Intérêts prêts groupe	19 997 082
TOTAL	45 997 082

Sociétés concernées	Produits reçus
3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT	45 948 052
ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR	49 030

8.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 16 000 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 950
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		9 950
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 000	-9 950

8.5 Impôt sur les bénéfices

La société AFFLELOU est membre d'un Groupe d'intégration fiscale dont elle est la société mère intégrante.

8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Report déficitaire à imputer IS	Résultat fiscal	Produits d'impôts de l'intégration	Dû par l'intégration fiscale	Résultat net après impôt
TOTAL	-13 843	-20 911 101		-20 924 944	20 945 762	-4 481 330	16 450 589

Exercice 2025		
Résultat comptable de l'exercice		16 450 589
1. Réintégrations fiscales		9 815 084
2. Déductions fiscales		-47 190 618
Détermination du résultat fiscal		
	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		-20 924 944
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		-20 924 944

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.5.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	Exercice 2025
Résultat de l'exercice	16 450 590
- Impôt sur le bénéfice	-16 464 433
- Crédits d'impôts	
• Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
• Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
• Crédit d'impôt famille	
• Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
• Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
• Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
• Autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	-13 843
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	
Résultat hors dispositions fiscales	-13 843

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2025, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2025	Effectif
Cadres	38,29
Cadres dirigeant	2,00
Agents de maîtrise	5,69
Employés	7,00
Apprentis	1,00
Stagiaires	
Mandataire	1,00
TOTAL	54,98

9.2 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS AFFLELOU 1B Esplanade de la défense 92400 COURBEVOIE - FRANCE.

9.3 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	% de détention	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
<u>Filiales (plus de 50%)</u>				
3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT	100%	279 930 394	343 519 411	39 374 871

9.4 Liste des sociétés membres du périmètre

Dénomination	% de détention	Siège social	Pays	Méthode de consolidation
AFFLELOU	100%	Paris	France	Société mère
3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT	100%	Paris	France	IG
ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR	100%	Paris	France	IG
ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL	100%	Luxembourg	France	IG
ALAIN AFFLELOU Belgique	100%	Bruxelles	Belgique	IG
ALAIN AFFLELOU ESPANA	100%	Madrid	Espagne	IG
ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO	100%	Madrid	Espagne	IG
ALAIN AFFLELOU Portugal	100%	Lisbonne	Portugal	IG
3AB OPTIQUE EXPANSION	100%	Paris	France	IG
OPTICAL FINANCE	100%	Paris	France	IG
AA ASIA LIMITED	Liquidation	Hong Kong	Chine	IG
OPTICAL FINANCE BELGIQUE	100%	Bruxelles	Belgique	IG
LION SENECA France AUDIO	100%	Paris	France	IG
F2L	100%	Paris	France	IG
ALAIN AFFLELOU OPTICO	100%	Madrid	Espagne	IG
L'OPTICIEN AFFLELOU	100%	Paris	France	IG
A PLUS	100%	Bordeaux	France	IG
ERIC AFFLELOU	100%	Bordeaux	France	IG
AA LATAM	100%	Madrid	Espagne	IG

9.5 Engagements envers les entreprises liées

Partie liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations
LION CAPITAL LLP	Actionnaires	-1 414 649	
NALA AFFLELOU TOPCO LIMITED	Actionnaires	185 400	

9.6 Engagements financiers

9.6.1 Engagements donnés

Nantissements

Dans le cadre du refinancement la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- Dette garantie par 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ;
- Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

9.6.2 Engagements reçus

Aucun engagement reçu au titre de l'exercice.

9.7. Engagements sur le personnel

9.7.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 493.315 euros.

9.7.2 Participation des salariés

Un nouvel accord de participation Groupe a été conclu en décembre 2020. Les sommes constituant la réserve de participation sont distribuées aux salariés qui les placent sur les fonds communs de placement proposé par la banque Natixis.

Le montant de la participation au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2025 s'élève à 485.736 €.



ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

SAS AFFLELOU
1 Bis Esplanade de la defense

92400 COURBEVOIE
FRANCE